2026/07/SGG-CM/DAD

BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS !

DECRET N° 96-1 4 4/PRES
portant promulgation de la Loi n° 05/96/ADP du 12 avril 1996.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la Lettre n° 152/96/ADP/PRES/CAB du 23 avril 1996, transmettant pour promulgation la Loi n° 05/96/ADP du 12 avril 1996, portant autorisation de ratification de la convention d'investissement minier signée le 15 décembre 1995 entre le Gouvernement du Burkina Faso, et la Société Canadienne HIGH RIVER GOLD MINES LTD ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er : Est promulguée la Loi n° 05/96/ADP du 12 avril 1996, portant autorisation de ratification de la Convention d'investissement minier signée le 15 décembre 1995 entre le Gouvernement du Burkina Faso, et la Société Canadienne HIGH RIVER GOLD MINES LTD.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 9 mai 1996

Blaise COMPAORE

2026/07/SGG-CM/DAD

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVème REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 05/96/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT MINIER SIGNEE LE 15 DECEMBRE 1995 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LA SOCIETE CANADIENNE HIGH RIVER GOLD MINES LTD.

2026/07/SGG-CM/DAD

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la résolution n° 01/92/ADP du 17 Juin 1992 , portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 12 avril 1996
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er . Le Gouvernement est autorisé à ratifier la Convention d'investissement minier signée le 15 décembre 1995 entre le Gouvernement du Burkina Faso et la Société Canadienne HIGH RIVER GOLD MINES LTD.

Article 4.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 12 avril 1996

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO

Le Président

BURKINA FASO · Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple ·

OUEDRAOGO Salfo Théodore